

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°6/2021

Nomenclature ACTE :
5.7 Intercommunalité

L'an deux mil vingt et un, le **lundi 8 février** à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	15	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Secrétaire de séance : Philippe PERCHE

Date de la convocation :
2 février 2021

**APPROBATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS**

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-11-2 ;
Vu la loi n°2019-1461 du 27 novembre 2019 relative à l'aménagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes ;
Vu la charte partenariale du Pays de Tronçais ;
Vu le Schéma de Mutualisation des Services ;
Vu la délibération de la Communauté de Communes n°2020-148 relative à l'élaboration d'un pacte de gouvernance, en date du 15 octobre 2020 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

D'adopter le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 10 février 2021

Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT

